CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 477

L'avis public s'adresse aux personnes et aux organismes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le *Règlement numéro 477 modifiant le règlement 446 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2024-2031 (PGMR)* est entré en vigueur le 21 octobre 2026, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement.*

Il est possible de prendre connaissance de ce règlement au centre administratif de la MRC d'Arthabaska au 150, rue Notre-Dame Ouest à Victoriaville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h et au secrétariat des municipalités locales formant la MRC d'Arthabaska, ainsi que sur le site internet de la MRC d'Arthabaska (mrcarthabaska.ca). Un sommaire du PGMR 2024-2031 est également disponible en ligne.

Donné à Victoriaville, ce 27 octobre 2026.

Frédérick Michaud, M. Sc.
Directeur général et greffier-trésorier